



BIBLIOTHÈQUE  
NATIONALE  
UNIVERSITAIRE

# Projet d'établissement

(2009-2012)

- Juin 2008 -

5, rue du Maréchal Joffre BP 51029 67070 Strasbourg cedex Tél. (Administration) : 03 88 25 28 11

Le Projet d'établissement de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg, voté par son Conseil d'administration le 24 juin 2008, coïncidera avec le prochain Contrat quadriennal 2009-2012. Cette période couvre le début du chantier architectural de la *BNU Nouvelle*, jusqu'à la préparation de la réouverture du site République qui marquera un cap particulièrement important pour l'établissement. Nous aurions pu faire le choix d'une amplitude plus large, jusqu'en 2015, qui aurait englobé l'ensemble des travaux immobiliers, y compris ceux du bâtiment Joffre. Si l'option courte a été préférée, c'est qu'elle correspond au rythme que viennent de se donner, le 26 février 2008, les trois universités de Strasbourg dans leur démarche vers la réunification à travers leur Projet d'établissement 2009-2012. Enfin, c'est un cadre agréé par l'AERES (Agence d'évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur) et qui autorise une certaine souplesse dans un contexte institutionnel en mouvement.

En effet, on a pu s'interroger sur l'opportunité immédiate d'un nouveau Projet d'établissement compte tenu de la rapide évolution du paysage universitaire strasbourgeois et des incertitudes qui subsistent, notamment au regard de la révision attendue du décret constitutif de 1992. Le présent texte doit donc être lu comme un document de travail sur l'avenir de la BNU, destiné à s'intégrer à une vision prospective de l'ensemble du dispositif d'enseignement et de recherche dans la région du Rhin supérieur.

Pour s'en tenir à sa logique propre et limiter les redites, ce Projet n'aborde que rapidement certaines questions relatives aux moyens à mettre en oeuvre (modernisation du système d'information, gouvernance ou politique du personnel). Ces questions essentielles sont traitées spécifiquement dans le projet de Contrat quadriennal 2009-2012 (*points 2.3.3 et 2.2.3*) auquel on se permet de renvoyer. On leur a accordé d'autant plus d'attention que la BNU se prépare à aborder une période de grands travaux et de fermeture partielle.

## ***1. Le contexte***

### **1.1. Un site universitaire en mouvement**

Le site universitaire strasbourgeois se place résolument dans une perspective ambitieuse, soutenue par des structures solides aux plans de la formation et de la recherche, ouverte sur l'international, s'inspirant du principe de synergie pour réunir le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ses trois universités en une seule.

Au moment où elle élabore son Projet d'établissement, peu après la fusion des trois services communs de la documentation en un service interuniversitaire de coopération documentaire, la BNU est animée tout naturellement de ce même principe de synergie.

L'établissement, dont 65 % du public relève du secteur universitaire, est lié aux universités par diverses conventions, ainsi que par des représentations croisées dans les différents conseils, mais il l'est aussi par des actions menées en commun : carte documentaire, partenariat pour des achats électroniques, programmes de recherche, pilotage de CADIST (en particulier avec les facultés de théologie), mise en valeur scientifique (cf. la récente exposition *Jean Sturm*)... Le Projet d'établissement porte le renouvellement et l'approfondissement de ce travail en commun. Le décret de 1992 sera revu pour tenir compte de la nouvelle configuration universitaire ; les objectifs de travail en commun seront redéfinis, dans le sens d'une reconnaissance mutuelle accrue entre l'Université et la BNU.

Pour l'établissement et son ministère de tutelle, il s'agira de mettre en chantier la refonte statutaire qui intégrera les changements des 15 dernières années et devrait maintenir le statut d'établissement public à caractère administratif de la BNU, tout en structurant davantage les liens avec l'Université ; un Conseil scientifique pourrait s'adjoindre au Conseil d'administration.

Dans le cadre d'une politique de site, les actions communes devront s'élargir, portant en particulier sur :

- une politique documentaire fondée sur les enseignements de la carte documentaire et des commissions de spécialités communes entre SCD et BNU ;
- le stockage de certaines collections, qui demanderait par exemple la mise en place d'un centre technique du livre comparable à celui de l'Ile-de-France ;
- une mise en valeur accrue de l'ensemble des ressources documentaires à travers une architecture informatique cohérente, SIGB et portail compris : cette étude en commun n'exclut nullement le recours à une solution dite libre ;
- l'association de la BNU aux projets numériques de l'Université ;
- une politique patrimoniale et de numérisation étudiée en commun ;
- une politique de valorisation scientifique et d'action culturelle fondée sur le partenariat ;
- l'approfondissement de la coopération pour les acquisitions électroniques : des conventions existent déjà entre la BNU, l'UMB et l'URS ; il faut les conforter en abordant les questions juridiques posées pour l'utilisation à distance ;
- certains services, comme le Prêt entre bibliothèques ou la Bibliothèque numérique d'Alsace ;
- l'étude d'un partenariat plus actif pour la formation des utilisateurs, notamment avec l'URFIST ;
- l'harmonisation des politiques de gestion et des conditions de travail des personnels ;
- un partenariat pour la formation continue des personnels.

Si l'histoire récente n'a pas facilité l'interaction entre les universités et la BNU, cette dernière a plus que jamais pour vocation de participer au rayonnement de Strasbourg, ville universitaire européenne, dans l'esprit de compétition internationale qui s'impose à tous au-delà des entreprises d'émulation locale. Ce vaste chantier de dynamisation du site documentaire marquera la période couverte par le futur contrat avec, au plus haut niveau, une recherche résolue de solutions institutionnelles d'avenir.

## 1.2. La BNU Nouvelle

Le chantier de modernisation et d'extension de la BNU est un des éléments principaux du contexte, d'abord avec la dévolution du bâtiment Cardosi qui devrait être livré en 2009. Selon les calculs effectués dans le cadre de la programmation en 2004-2005, l'extension des surfaces permettait d'envisager 20 années d'accroissement des collections, pour une superficie d'ensemble de 30 000 m<sup>2</sup> SHON. La période couverte par le Projet correspond en grande partie à la durée du chantier propre au bâtiment République qui nécessitera une fermeture du site au public et le redéploiement des services selon de nouveaux modes opératoires.

Les collections devront rester accessibles, prioritairement au public des chercheurs. Cela suppose que ces collections resteront déployées et non mises en cartons ; des espaces de travail de substitution, éventuellement des navettes, seront à mettre en place, sans que l'ensemble des prestations offertes actuellement par la BNU puisse sans doute être totalement assuré ; des solutions seront à trouver avec l'Université elle-même et avec la Communauté urbaine de Strasbourg qui ouvre, non loin du campus, une grande médiathèque de 18 000 m<sup>2</sup>. La question des ouvertures en soirée (19h - 22h) a déjà fait l'objet de plusieurs échanges avec les responsables universitaires.

Ce fonctionnement de la *BNU hors les murs* aura aussi une déclinaison dans le domaine de l'action culturelle qui fera appel à des partenariats renforcés et à des modes d'intervention nouveaux (par exemple, un cycle *Les Musiciens de la BNU*, le lancement d'une revue, des expositions organisées à l'extérieur...).

Le chantier est d'abord d'essence architecturale. Il s'agit en effet de moderniser, restructurer et sécuriser l'établissement, ainsi que d'en programmer l'extension. A cet ambitieux et difficile projet architectural s'ajoutent de nouvelles perspectives sur les contenus qui compléteront la définition de la *BNU Nouvelle*.

### *Le dossier architectural dans ses aspects financiers*

Alors que le montant global de l'opération (pour les 3 sites concernés : bâtiment Cardosi, cédé par le Département du Bas-Rhin, sites République et Joffre) avait été estimé par le programmiste à 48,7 M € (mai 2005), 35 M € avaient pu être mis en place : 17 M € dans le cadre du Contrat triennal *Strasbourg Ville européenne* triennal, 18 M € au titre du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013). Il y a là un fort investissement de l'Etat et des collectivités locales, la BNU étant considérée comme un élément structurant pour l'enseignement supérieur en Alsace.

La première estimation de l'Agence Nicolas Michelin et Associés, lauréate du concours sur esquisse (juin 2006), était compatible avec la prévision du programmiste. Mais les études d'APS remises par la maîtrise d'oeuvre en septembre 2007 ont fait apparaître que le montant de l'ensemble de l'opération devait être estimé à 75 M €.

Cet écart très important (26,3 M €) est dû pour moitié à l'augmentation du coût prévisionnel des travaux (les diagnostics techniques détaillés ont conduit à réévaluer les travaux structurels) et pour moitié à une sous-estimation initiale des dépenses (déménagements,

maîtrise d'oeuvre, révisions de prix). Cette problématique financière a nécessité une demande d'arbitrage au ministère en février dernier de la part du Recteur de l'Académie de Strasbourg.

Les travaux de mise aux normes du bâtiment Cardosi pourraient être entrepris au début de l'année 2009 (le déménagement des Archives départementales devant être achevé à l'automne 2008), permettant à la BNU de disposer sans délai de quelque 20 km linéaires de magasins supplémentaires.

On notera que le projet ne comprend pas le traitement extérieur des bâtiments dans leurs aspects patrimoniaux (le site République est classé Monument historique). Une réflexion a commencé sur le sujet car les deux bâtiments concernés présentent des désordres bien visibles et porteurs de risques pour les personnes. Un premier devis pour les quatre façades du bâtiment République et celles du site Joffre se monte à 2,4 M €.

### 1.3. La question documentaire

Le champ documentaire se renouvelle à partir de plusieurs éléments :

- la carte documentaire d'Alsace, dont le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche aura été le promoteur, sera mise en œuvre dans le cadre de la contractualisation de la vague C (2009-2012) ; la réunion entre les établissements documentaires de l'Académie qui s'était tenue le 15 mars 2006 avait conclu à la nécessité d'articuler la démarche autour de quatre axes :

- les monographies,
- les périodiques et la documentation électronique,
- les services,
- les lacunes.

Pour sa part, la BNU a élaboré sa contribution à la carte documentaire en référence à ses lignes de force ; un projet documentaire, quel qu'il soit, doit s'inscrire dans le processus de sédimentation des collections ; vouloir s'en abstraire reviendrait à faire un mouvement de surface, bientôt balayé par d'autres impératifs ponctuels. Dès 2006, la BNU s'est donc attachée à lancer une réflexion interne sur les collections antérieures, travail difficile pour lequel un premier rapport a été élaboré. La carte documentaire une fois achevée, la BNU développera sa propre charte qui en constituera l'application par l'établissement.

- l'ouverture de la Médiathèque Malraux par la Communauté urbaine de Strasbourg précédera la fermeture pour trois ans du site République de la BNU. Ce calendrier est favorable aux étudiants puisque la médiathèque, à proximité du campus de l'Esplanade, mettra 1000 places assises à la disposition du public. Ce transfert provisoire du public étudiant qui se fera naturellement pose bien sûr question à la BNU, quand bien même il s'agira d'abord des étudiants du cycle L dont les besoins de documentation sont moins particuliers que ceux inscrits en M ou en D. Les horaires d'ouverture ne seront sans doute pas conformes à tous les souhaits et toutes les habitudes universitaires. C'est pourquoi la discussion a d'ores et déjà été engagée avec les universités sur l'ouverture en soirée qui au moins provisoirement devraient être assurées sur le campus.

- la documentation électronique prendra une tout autre ampleur ; l'accès à distance est un défi pour l'établissement, aujourd'hui confronté à la nécessité de sa réinformatisation et de la

construction d'un système d'information rénové et fiable. La BNU elle-même sera davantage créatrice de documentation électronique : la numérisation des collections deviendra un axe essentiel de sa politique, pour la conservation, la consultation, la mise en valeur et la diffusion du patrimoine documentaire. A ce titre, elle souhaite participer activement à l'animation du réseau de la Bibliothèque numérique d'Alsace, en relation avec les collectivités territoriales, les universités et la Bibliothèque nationale de France. Ce projet est un de ceux qui autoriseront un véritable renouvellement des Alsatiques. Désormais ouverts aux documents électroniques comme le montrent par exemple la publication en ligne de la *Bibliographie alsacienne* depuis 2006 ou la collecte des sites web liés aux élections législatives de juin 2007, ils seront davantage inscrits dans un travail en réseau. D'une façon générale, le dépôt légal régional devra englober ce type de problématique.

- les CADIST : le ministère contractualise désormais leur financement. Le Contrat 2009-2012 sera à ce titre une première pour l'établissement qui a la responsabilité de deux CADIST : Langues, littératures et civilisation germaniques et Sciences religieuses. La recherche de financements diversifiés est déjà une pratique de la BNU (ex. : *Actualité du livre allemand*) qu'il conviendra de maintenir et, si possible, de développer ; dans le même esprit, des dons ou des dépôts enrichissent régulièrement les fonds CADIST (ex. : dépôt franciscain).

- le Sudoc : la participation à la constitution du Sudoc, notamment à travers la conversion rétrospective des catalogues des collections entrées avant 1920.

- la documentation européenne : la fermeture de la bibliothèque du Conseil de l'Europe donne d'autres responsabilités aux bibliothèques de Strasbourg ; le Conseil souhaite transférer ses collections (270 000 volumes) à la BNU ; le Projet d'établissement intègre cette donnée qui renforcera le positionnement de la BNU comme pôle d'excellence dans ce secteur.

#### 1.4. La question budgétaire

Le contexte financier du projet *BNU Nouvelle* a été dit plus haut. Par ailleurs, maints aspects budgétaires ont vocation à être traités dans le cadre du Contrat quadriennal 2009-2012. Mais la question budgétaire est aussi celle des moyens mis à la disposition de l'établissement pour son fonctionnement et ses investissements courants. Les missions plus larges qu'il aura à l'issue des travaux, ses responsabilités amplifiées du fait de l'investissement financier des pouvoirs publics dans le projet architectural, l'extension de ses surfaces posent la question du déficit structurel qui, à la fin 2006, avait justifié le recours à une mission d'expertise ministérielle.

L'épuisement du fonds de roulement, dû à des prélèvements massifs dans les années 2003-2005, a fragilisé l'établissement. A force d'économies, on revient progressivement à une situation plus saine. Mais ces efforts ne peuvent cacher que sur la seule base des besoins actuels et d'une dépense globale de 7 M€ (personnel titulaire compris), il manque annuellement 10 % de crédits pour que la BNU réponde de façon appropriée à ses missions les plus élémentaires et aux sollicitations dont elle est l'objet.

L'engagement constant de l'Etat - budgétaire, mais aussi technique et administratif - sera pour la *BNU Nouvelle* la première garantie du succès de ses projets.

## **2. Le Projet**

Le Projet d'établissement 2009-2012 s'organise autour de six *Programmes*, dont les quatre premiers prolongent les axes de développement inscrits dans le Projet précédent. La BNU développera tout à la fois :

- une **bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en sciences humaines et sociales de dimension nationale** ;
- une **bibliothèque qui assume pleinement sa forte vocation régionale** ;
- une **grande bibliothèque patrimoniale** ;
- une **bibliothèque qui confirme sa dimension européenne** ;
- une **bibliothèque publique ouverte sur la cité** ;
- une **bibliothèque numérique d'envergure**.

La mise en oeuvre de chaque *Programme* implique que la BNU se concentre sur quelques *objectifs* définis, à concrétiser par des *actions* particulières ; si une action s'inscrit dans plusieurs objectifs, elle est mentionnée plusieurs fois.

### **Programme 1 : une bibliothèque de recherche en sciences humaines et sociales de dimension nationale**

#### **Objectif 1.1 : définir et mettre en oeuvre la charte documentaire de la BNU**

- 1.1.1 Tirer les enseignements de la charte documentaire
- 1.1.2 Mettre en oeuvre une politique de site
- 1.1.3 Développer les collections en application de la charte documentaire

#### **Objectif 1.2 : donner priorité à la recherche pendant l'indisponibilité du site République**

- 1.2.1 Maintenir un accès aux collections
- 1.2.2 Préserver les intérêts de la recherche

#### **Objectif 1.3 : préparer l'ouverture de *BNU Nouvelle***

- 1.3.1 Repenser les services proposés aux usagers
- 1.3.2 Compléter le signalement des collections
- 1.3.3 Valoriser les collections

### **Programme 2 : une bibliothèque qui assume pleinement sa forte vocation régionale**

#### **Objectif 2.1 : participer à un réseau régional du livre**

- 2.1.1 Proposer aux institutions régionales des services spécialisés
- 2.1.2 Participer à des actions de valorisation et de diffusion des collections régionales

#### **Objectif 2.2 : acquérir, diffuser et valoriser la documentation régionale**

- 2.2.1 Donner une nouvelle dimension à la *Bibliographie alsacienne*
- 2.2.2 Valoriser les Alsatiques

#### **Objectif 2.3 : assumer un rôle patrimonial au niveau régional**

### **Programme 3 : une grande bibliothèque patrimoniale**

#### **Objectif 3.1 : assurer la mission patrimoniale de l'établissement**

- 3.1.1 Continuer à acquérir dans le cadre d'une politique réfléchie
- 3.1.2 Pratiquer une politique volontariste d'accueil de fonds
- 3.1.3 Être partenaire d'un plan de conservation partagé des fonds patrimoniaux

#### **Objectif 3.2 : se doter des outils indispensables à une politique de conservation et de valorisation (*BNU Nouvelle*)**

#### **Objectif 3.3 : traiter les collections patrimoniales**

- 3.3.1 Développer les compétences
- 3.3.2 Conserver, préserver les collections patrimoniales de la BNU

#### **Objectif 3.4 : valoriser les collections patrimoniales anciennes et contemporaines**

- 3.4.1 Signalement
- 3.4.2 Plan de numérisation et de mise en ligne
- 3.4.3 Poursuite des programmes de recherches
- 3.4.4 Manifestations culturelles et scientifiques

### **Programme 4 : une bibliothèque qui confirme sa dimension européenne**

#### **Objectif 4.1 : mettre en place une politique de réseau**

- 4.1.1 Établir ou conforter les partenariats
- 4.1.2 Concerner les politiques documentaires
- 4.1.3 Concerner les politiques de service

#### **Objectif 4.2 : développer la documentation européenne**

- 4.2.1 Connaître les besoins
- 4.2.2 Rédiger la charte documentaire en relation avec celles des établissements partenaires
- 4.2.3 Développer les fonds européens à la mesure des enjeux et des accroissements actuels

#### **Objectif 4.3 : valoriser la documentation européenne**

- 4.3.1 Les collections européennes seront bien signalées
- 4.3.2 Les collections européennes seront accessibles

### **Programme 5 : une bibliothèque publique ouverte sur la cité**

#### **Objectif 5.1 : maintenir le lien entre la bibliothèque publique et ses publics**

- 5.1.1 Pendant la fermeture du site République, la BNU continuera à proposer des services diversifiés
- 5.1.2 La BNU préparera l'accueil des publics non universitaires



**Objectif 5.2 : rénover un bâtiment historique dans la ville**

5.2.1 Le bâtiment République sera restructuré

5.2.2 La politique d'action culturelle renforcera l'ouverture de la BNU sur la cité

**Objectif 5.3 : préparer 2013, *BNU Nouvelle* dans le milieu culturel régional**

5.3.1 La BNU renforcera son rôle d'interface entre le campus et la ville

5.3.2 *BNU Nouvelle* mettra en valeur la richesse culturelle du milieu régional

5.3.3 La BNU fera bénéficier le milieu culturel régional de sa position privilégiée au coeur de multiples réseaux

**Programme 6 : une bibliothèque numérique d'envergure**

**Objectif 6.1 : mettre à disposition davantage de ressources numériques**

6.1.1 Acquérir davantage de ressources électroniques

6.1.2 Développer l'offre de documents numériques non onéreux

**Objectif 6.2 : lancer un vaste chantier de numérisation de ses propres fonds**

6.2.1 Mettre en oeuvre un plan de numérisation de grande ampleur

6.2.2 Poursuivre les numérisations à la carte

**Objectif 6.3 : développer les services documentaires en ligne**

6.3.1 Faciliter la recherche

6.3.2 Mettre en valeur les fonds numérisés

6.3.3 Elaborer et diffuser des produits d'information

6.3.4 Rendre en ligne des services personnalisés.

## **Programme 1 : une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire en Sciences humaines et sociales de dimension nationale**

La recherche est au cœur des missions de la BNU. Avec 3 millions de documents, cette bibliothèque universitaire est la plus grande de l'Enseignement supérieur français. Son statut et son appellation l'inscrivent d'emblée dans le paysage universitaire, à partir d'un site d'importance nationale. Les chiffres traduisent cette réalité : par exemple, elle se classe en tête du Prêt entre bibliothèques pour les sciences humaines et sociales. Son potentiel documentaire apparaît aussi dans le nombre des notices catalographiques : au 1<sup>er</sup> janvier 2008, plus de 13 % des notices bibliographiques du Sudoc décrivent des documents conservés à la BNU, dont les collections actuelles représenteront à terme 2 300 000 notices, ce qui dit leur importance au niveau national.

L'objectif majeur du projet d'établissement 2009-2012, en ce qui concerne la mission recherche de la BNU, est de définir et mettre en oeuvre une charte documentaire, qui s'appuiera sur :

- la carte documentaire de l'enseignement supérieur régional, dont l'élaboration était un des objectifs principaux du Contrat quadriennal 2005-2008 et dont les conclusions ont été rendues comme prévu à la fin de 2007 ;
- une réflexion qui a commencé sur la diversification des supports ;
- une politique de conservation sélective et partagée ;
- une politique d'accueil des dons ;
- la création d'une véritable bibliothèque en ligne.

Objectif 1.1 : définir et mettre en oeuvre la charte documentaire de la BNU

Objectif 1.2 : donner priorité à la recherche pendant l'indisponibilité du site République

Objectif 1.3 : préparer l'ouverture de *BNU Nouvelle*

### **Objectif 1.1 : définir et mettre en oeuvre la charte documentaire de la BNU**

Cette charte formalisera une politique documentaire clarifiée et concertée.

#### **Action 1.1.1 : tirer les enseignements de la carte documentaire**

En concertation avec ses partenaires et en fonction des points forts qui ont été recensés et des éventuels doublons constatés, la BNU :

- identifiera les lacunes documentaires et dégagera les moyens d'y remédier ;
- cartographiera les fonds antérieurs à 2006, socle de la carte actuelle et de la politique à venir ;
- ajustera sa politique d'acquisition.

Elle rédigera sa charte documentaire dans le cadre de cette politique de site.

### **Action 1.1.2 : mettre en œuvre une politique de site**

La mission nationale des CADIST et des Pôles associés de la BnF implique une coordination avec d'autres organismes (instituts, SCD, bibliothèques privées, etc.) pour garantir la meilleure couverture documentaire possible. Les besoins exprimés par les équipes de recherche (Maison interuniversitaire des sciences de l'homme Alsace, Université de Strasbourg, Collège doctoral européen...) seront pris en compte et une réflexion en commun permettra d'y répondre.

Des organes de consultation seront mis en place :

- un Conseil scientifique de la BNU qui pourrait accueillir des représentants des organismes de recherche français et étrangers concernés par les collections de la BNU, des représentants des collectivités territoriales et de la tutelle ;
- des Commissions de spécialités réunissant institutions documentaires régionales et enseignants-chercheurs concernés.

Garants de la bonne application de la politique documentaire, ces organes seront aussi des forces de proposition.

Enfin, cette politique de site trouvera une visibilité dans un portail commun sur internet.

### **Action 1.1.3 : développer les collections en application de la charte documentaire**

Les axes de ce développement seront :

- **la pluridisciplinarité** : le premier enseignement que les partenaires ont tiré de la carte documentaire est que la BNU doit consolider sa mission pluridisciplinaire pour la recherche en sciences humaines et sociales et demeurer un établissement de référence incontestable afin de favoriser les études interdisciplinaires ; enseignements et recherche à l'Université de Strasbourg bénéficieront de cette pluridisciplinarité ;
- la politique documentaire croisera les aspects disciplinaires et les **trois niveaux de collections** (socle de référence, formation et enseignement, recherche). Dans le domaine des sciences humaines et sociales, la BNU sera présente de façon marquée pour le premier de ces niveaux et continuera à viser l'excellence dans plusieurs des secteurs de recherche ;
- la vocation d'excellence de la BNU dans ses pôles **CADIST** sera poursuivie. L'établissement renforcera son rôle de référent et de recours pour l'aire culturelle germanique et les sciences religieuses. Le renforcement documentaire de ces pôles s'exprime en termes de quantité mais aussi par une attention toute particulière donnée au choix des acquisitions étrangères et un effort commun pour l'accès à des ressources numériques, notamment des archives de publications scientifiques ;
- la BNU renouvellera en profondeur le **pôle Alsatiques** afin d'en faire aussi un outil de coopération régionale, de le faire bénéficier de la modernisation du système d'information et de mettre en valeur ses réalisations dans le cadre de la Bibliothèque

numérique d'Alsace. Dans ce domaine, on recherchera aussi un renforcement des liens avec l'Université et les sociétés savantes ;

- les missions et l'ampleur du pôle *Questions européennes* seront redéfinies après l'intégration de dons remarquables (Centre d'études germaniques, Conseil de l'Europe, assemblées parlementaires...) et de nouveaux moyens lui seront donnés.

Ce développement des collections se fera dans le cadre d'une politique de site qui garantira :

- la diversification des supports, traditionnels et numériques ;
- une politique de dons active et raisonnée ;
- une conservation sélective et partagée des collections.

### **Objectif 1.2 : donner priorité à la recherche pendant l'indisponibilité du site République**

Les indispensables travaux seront menés dans l'objectif de minimiser le temps de fermeture du site République, les transferts de collections, et, partant, l'indisponibilité des fonds.

#### **Action 1.2.1 : maintenir un accès aux collections**

- dans des lieux encore à déterminer,
- qui seront sécurisés,
- de documents récolés, nettoyés, conditionnés,
- qui resteront accessibles (sur des rayonnages et non dans des cartons).

#### **Action 1.2.2 : préserver les intérêts de la recherche**

La priorité pendant les travaux sera le soutien aux **besoins des chercheurs**, alors que les étudiants de niveau L et une partie du public non universitaire pourront trouver satisfaction dans d'autres institutions locales (Médiathèque Malraux, SCD...).

- les services sur place seront étudiés pour permettre l'accès aux collections dont l'équivalent ne se trouve pas dans la région ;
- des services seront rendus à distance et/ou en différé pour pallier la dispersion des collections ;
- une bibliothèque en ligne sera mise en œuvre : vaste plan concerté de numérisation des fonds de la BNU, accès y compris à distance aux ressources électroniques achetées.

### **Objectif 1.3 : préparer l'ouverture de *BNU Nouvelle***

Il ne s'agit pas seulement d'une opération architecturale, mais aussi, de façon essentielle, d'un renouvellement des missions et services rendus, en premier lieu à la communauté scientifique, et d'une vaste politique de valorisation des collections.

#### **Action 1.3.1 : repenser les services proposés aux usagers**

- connaissance des besoins et des attentes par la mise en œuvre d'enquêtes dès avant le fermeture du site République ; entreprises en partenariat avec les autres acteurs du site,

elles porteront sur les besoins de l'ensemble de la communauté universitaire utilisatrice des ressources.

- renouvellement des **services sur place**, toujours dans le cadre d'une politique de site : 270 000 ouvrages en libre accès dont la cotation sera réétudiée, horaires étendus, espaces différenciés, services particuliers aux chercheurs (carrels, chariots fermés mobiles...), espaces de confort, espace d'actualité, signalétique...
- extension et renouvellement des **services à distance** permis par le nouveau système d'information : PEB, diffusion sélective de l'information, accès à la bibliothèque en ligne, service de référence...
- étude concertée avec l'Université (URFIST) d'un plan de formation des futurs chercheurs, afin de leur permettre de tirer le meilleur profit des fonds de la BNU, notamment de ses pôles d'excellence.

### **Action 1.3.2 : compléter le signalement des collections**

- poursuite des opérations de rétroconversion des collections : en janvier 2008 plus de 1 100 000 fiches restent à rétroconvertir. Achever l'opération sur les fonds antérieurs à 1920 (y compris ceux détenus par l'ULP), traiter les fonds de la bibliothèque du Conseil de l'Europe, entreprendre la rétroconversion du catalogue régional 1920-1983 permettront de progresser notablement.

### **Action 1.3.3 : valoriser les collections**

- mise en oeuvre d'un vaste plan concerté de numérisation et de mise en valeur des documents dans la bibliothèque en ligne. Seront aussi concernées les collections spécialisées (fonds Drioton...) et les non-livres (cartes, monnaies, fonds sonores et audiovisuels...);
- appel à chercheurs, soutenus par une politique d'accueil spécifique (bourses, accompagnement par le personnel scientifique);
- réalisations d'expositions (hors les murs et expositions virtuelles avant la fin des travaux qui créeront une salle d'exposition modulable de 800 m<sup>2</sup>), de colloques;
- réflexion sur la présentation muséographique des collections patrimoniales à partir de la réouverture.

## **Programme 2 : une bibliothèque qui assume pleinement sa forte vocation régionale**

Héritière de son passé de *Landesbibliothek*, riche de son pôle d'excellence *Alsatiques*, titulaire du dépôt légal imprimeur régional, editrice de la *Bibliographie alsacienne*, largement soutenue par les collectivités territoriales : la BNU a sans conteste une forte mission régionale. Elle pourra l'assumer plus pleinement encore en développant ses services aux territoires : Ville et Communauté urbaine de Strasbourg, Région Alsace, Grand Est, Espace du Rhin supérieur - en participant à un réseau régional du Livre, en acquérant, diffusant et valorisant la documentation régionale et en accueillant des collections pour éviter qu'elles ne quittent la région.

Le pôle *Alsatiques* sera renouvelé en profondeur : tirant le meilleur parti de la modernisation du système d'information, largement impliqué dans la montée en charge de la Bibliothèque numérique d'Alsace, il veillera à renforcer ses liens tant avec l'Université qu'avec le riche tissu des sociétés savantes.

Objectif 2.1 : participer à un réseau régional du livre

Objectif 2.2 : acquérir, diffuser et valoriser la documentation régionale

Objectif 2.3 : assumer un rôle patrimonial au niveau régional

### **Objectif 2.1 : participer à un réseau régional du livre**

La BNU mettra ses compétences au service des institutions régionales qui feront appel à elle pour la conservation et la valorisation de leurs collections.

#### **Action 2.1.1 : proposer aux institutions régionales des services spécialisés :**

- conseils sur les techniques de conservation ;
- numérisation ;
- formation des personnels ;
- conservation partagée des collections.

#### **Action 2.1.2 : participer à des actions de valorisation et de diffusion des collections régionales**

- plan de numérisation concerté avec les institutions de la région ;
- participation à la Bibliothèque numérique d'Alsace ;
- manifestations sur des thématiques régionales ou territoriales permettant aux bibliothèques de la région de faire connaître ensemble leur patrimoine ancien et contemporain.

## **Objectif 2.2 : acquérir, diffuser et valoriser la documentation régionale**

La *Bibliographie alsacienne*, héritière d'une longue tradition, est une production spécifique de la BNU. Elle en a été un des premiers secteurs informatisés, mais son fonctionnement récent a donné des signes d'essoufflement auxquels l'établissement porte remède.

### **Action 2.2.1 : donner une nouvelle dimension à la *Bibliographie alsacienne***

- en repensant le réseau de collecte et de traitement qui pourrait inclure les universités, les bibliothèques territoriales et spécialisées ;
- en étendant la collecte à tous les supports, y compris les ressources du web ;
- en signalant plus systématiquement les documents conservés ailleurs qu'à la BNU ;
- en assurant une qualité optimale du traitement intellectuel des documents ;
- en diffusant la *Bibliographie alsacienne* en ligne au fur et à mesure de la création des notices.

### **Action 2.2.2 : valoriser les Alsatiques**

- par la rétroconversion du catalogue des fonds entrés entre 1920 et 1983 ;
- par la préparation de leur mise en valeur dans *BNU nouvelle* : libre accès repensé, espace dédié ;
- par des actions de numérisation (ex : revues savantes régionales, iconographie, cartes du Rhin supérieur...) ;
- par la publication d'une *Revue de la BNU*, qui mettra les fonds en valeur ;
- par le soutien à la recherche (colloques) ;
- par la participation aux manifestations culturelles en région ;
- par l'organisation de manifestations spécifiques.

## **Objectif 2.3 : assumer un rôle patrimonial au niveau régional**

La vocation patrimoniale de la BNU (voir plus loin) s'exprime tout particulièrement sur le plan régional. A ses partenaires, l'établissement proposera la constitution d'un conservatoire du patrimoine documentaire régional :

- accueil raisonné de dons et legs d'intérêt régional suivi rapidement de leur mise à disposition des lecteurs ;
- mise en valeur : expositions virtuelles, numérisation ;
- étude et mise en oeuvre d'un plan de conservation partagée.

### **Programme 3 : une grande bibliothèque patrimoniale**

Constituée et enrichie dès le début de son histoire par des dons en masse venus d'institutions et de bibliothèques qui lui ont cédé une partie de leurs fonds anciens, la BNU est depuis l'origine une grande bibliothèque patrimoniale. Son fonds antérieur à 1810 est considérable : 220 900 imprimés dont 2 026 incunables. Elle est aussi riche d'un fonds régional remarquable et de collections spécialisées : manuscrits, estampes, photos, affiches, cartes et plans, monnaies et médailles, papyrus, ostraca...

La BNU assure sa mission patrimoniale dans la continuité, grâce au soutien sans faille des collectivités territoriales pour le domaine régional. Le projet *BNU Nouvelle* lui permettra de donner sa juste dimension à cette mission, qui souffre actuellement de mauvaises conditions matérielles.

Objectif 3.1 : assurer la mission patrimoniale de l'établissement

Objectif 3.2 : disposer des espaces nécessaires à la conservation et à la valorisation

Objectif 3.3 : traiter les collections patrimoniales

Objectif 3.4 : valoriser les collections patrimoniales anciennes et contemporaines

#### **Objectif 3.1 : assurer la mission patrimoniale de l'établissement**

##### **Action 3.1.1 : poursuivre les acquisitions dans le cadre d'une politique concertée**

La charte documentaire inclura la documentation régionale (en tenant compte des programmes de recherche universitaires ou développés par d'autres institutions régionales) ainsi que les documents constitutifs du patrimoine ancien et contemporain et les documents spécialisés. Elle préservera son lien avec les institutions régionales.

##### **Action 3.1.2 : pratiquer une politique volontariste d'accueil de fonds**

En concertation avec les institutions régionales et les organismes de recherche, il importe particulièrement :

- de préserver le patrimoine régional de toute dispersion ;
- de garder la mémoire des personnalités les plus éminentes ;
- d'enrichir les pôles d'excellence documentaires de la BNU (ex : dépôt des Franciscains...)



### **Action 3.1.3 : être partenaire d'un plan de conservation partagé des fonds patrimoniaux**

L'augmentation des capacités de stockage permettra quelques années d'accroissement après l'achèvement des travaux. Les locaux universitaires, plusieurs bibliothèques publiques régionales sont saturés : la période 2009-2012 sera mise à profit pour une réflexion commune sur la conservation partagée des documents.

### **Objectif 3.2 : se doter des outils indispensables nécessaires à une politique de conservation et de valorisation (BNU Nouvelle)**

Les espaces actuels de la BNU sont saturés, les lieux dévolus à la conservation des collections patrimoniales insuffisants. De nombreux documents dont la rareté ou l'ancienneté justifieraient la présence en Réserve n'y sont pas, faute de place. Les conditions de conservation dans les magasins sont loin d'être optimales. L'atelier de restauration, « récupéré » sur des magasins, n'est pas fonctionnel. La situation réclame des solutions en urgence, à la fois pour la surface et la qualité des locaux. **C'est la mise en œuvre du programme architectural qui permettra d'atteindre cet objectif.**

### **Objectif 3.3 : traiter les collections patrimoniales**

Afin que les actions de conservation soient mises en œuvre et poursuivies dans les meilleures conditions, un effort particulier sera entrepris vis-à-vis des personnels : sensibilisation générale, formations générales et spécifiques.

#### **Action 3.3.1 : développer les compétences**

- sensibilisations et formations sur place
- appropriation des nouveaux équipements (thermohygromètres, déshumidificateurs, station de numérisation...)
- stages spécialisés (BnF ..)
- visites de sites français et étrangers (BnF, British Library...)
- formations particulières pour les déménagements des collections

#### **Action 3.3.2 : conserver, préserver les collections patrimoniales de la BNU**

Des opérations préalables nécessaires ont déjà été entreprises ; elles seront développées et amplifiées, tout spécialement dans l'optique des déménagements de collections :

- récolements ;
- dépoussiérage, nettoyage, gommage ;
- reliure, renforcement, entoilage ;
- restauration ;
- désacidification ;
- microfilmage ;
- numérisation ;
- préparation et transferts pour l'opération *BNU Nouvelle*.

### **Objectif 3.4 : valoriser les collections patrimoniales anciennes et contemporaines**

Ces collections seront valorisées par un meilleur signalement, par un vaste plan de numérisation, des programmes de recherche, des manifestations culturelles et scientifiques.

#### **Action 3.4.1 : signalement**

- rétroconversion : poursuite de l'opération sur les catalogues antérieurs à 1920, traitement des fonds du Conseil de l'Europe, entreprise de rétroconversion du catalogue alsatique 1920-1983...
- catalogage : Sudoc, Calames...
- inventaires sous EAD : papiers de personnalités scientifiques, fonds d'archives, correspondances...

#### **Action 3.4.2 : plan de numérisation et de mise en ligne**

L'établissement élaborera et entreprendra, à une vaste échelle, un plan de numérisation de ses collections, qui permettra à la fois de conserver les documents (en épargnant la consultation aux originaux, sauf cas particuliers) et d'en valoriser le contenu dans la bibliothèque en ligne. Ce plan contribuera, pendant la fermeture du site République, à garder aux fonds particuliers une accessibilité maximale. Il se trouve détaillé plus loin (Programme 6).

#### **Action 3.4.3 : poursuite des programmes de recherches**

Pendant la fermeture du site République, les fonds seront maintenus accessibles, tout particulièrement à l'intention des chercheurs. Il paraît peu réaliste de lancer avant la réouverture de nouveaux et grands programmes de recherche, mais ceux qui existent seront continués et cette période sera mise à profit pour :

- publier dès les premières années du Contrat quadriennal 2009-2012 une *Revue de la BNU*, dont les articles présenteront entre autres des fonds particuliers et des recherches
- préparer pour 2013 une politique d'appel à chercheurs.

#### **Action 3.4.4 : manifestations culturelles et scientifiques**

Dans le cadre de *BNU Nouvelle*, les espaces dédiés à l'action culturelle (salle d'exposition de 800 m<sup>2</sup> et auditorium de 150 places) seront largement utilisés à des fins de valorisation du patrimoine écrit et graphique de la BNU :

- réalisations d'expositions (hors les murs et expositions virtuelles avant la fin des travaux) ;
- organisation de colloques ;
- réflexion sur la présentation muséographique des collections patrimoniales à partir de la réouverture.

## **Programme 4 : une bibliothèque qui confirme sa dimension européenne**

L'Histoire a fait de la BNU une bibliothèque européenne avant l'heure : ses fonds antérieurs à 1920 illustrent par exemple de façon remarquable (et parfois maintenant unique, à la suite des destructions dans les bibliothèques allemandes) l'état de la science allemande de la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Les premiers résultats de la carte documentaire alsacienne montrent que, malgré les vicissitudes budgétaires, le développement des collections n'a pas dévié au cours du siècle qui a suivi la création de la BNU ; l'aspect européen des grands débats y est présent.

Depuis 1992, à côté des CADIST de Sciences religieuses et de Langues, littératures et civilisation germaniques, à côté de son pôle régional *Alsatiques*, la BNU a développé un pôle d'excellence *Questions européennes*. A la différence des trois autres, elle l'a nourri sur ses crédits ordinaires (environ un tiers des budgets d'acquisitions de sciences juridiques et sociales). Elle l'a aussi accru par des partenariats et des échanges (Conseil de l'Europe, Centre d'information sur les institutions européennes, OSCE, Institut universitaire européen...). Le principe fondateur visait à fournir les outils de compréhension de tous les aspects de l'unification en marche. Des indicateurs ont été mis en place qui permettent un signalement et une mise en valeur efficaces de ces fonds.

L'intégration de dons successifs change les dimensions de ce pôle : bibliothèque du Centre d'études germaniques, archives parlementaires européennes en provenance de l'Assemblée nationale, et surtout, dès la prise en main du bâtiment Cardosi, 270 000 volumes de la bibliothèque du Conseil de l'Europe. Ce changement d'échelle ajoutera de la crédibilité et de l'actualité à la légitimité d'origine fondée sur l'histoire. Cet outil documentaire inégalable pour les études sur notre continent et ses politiques contribuera à la consolidation du rôle de Strasbourg comme capitale européenne.

Objectif 4.1 : mettre en place une politique de réseau

Objectif 4.2 : développer la documentation européenne

Objectif 4.3 : valoriser la documentation européenne

### **Objectif 4.1 : mettre en place une politique de réseau**

La BNU s'insère dans divers réseaux d'établissements qui possèdent des collections d'intérêt européen, ou en ont besoin pour accomplir leurs missions, avec pour objectifs une concertation sur les politiques documentaires, et l'accueil dans les meilleures conditions des différents publics.

#### **Action 4.1.1 : établir ou conforter les partenariats**

- partenariats et synergie avec les établissements locaux : Médiathèque Malraux (Communauté urbaine de Strasbourg) dont un des points forts sera la mise en valeur des langues et cultures d'Europe, avec les bibliothèques et institutions d'enseignement supérieur (Université de Strasbourg, Ecole nationale d'administration...)

- étude avec la Région de l'opportunité d'intégrer des programmes *Interreg* (Bibliothèque numérique d'Alsace ouverte à l'ensemble de la région du Rhin supérieur) ;
- partenariats avec des centres de documentation liés aux institutions européennes ;
- partenariat avec la BnF pour la Bibliothèque numérique européenne (BNE) ;
- partenariats avec des institutions étrangères : Württembergische Landesbibliothek (WLB) de Stuttgart, établissements de la Confédération des universités du Rhin supérieur (EUCOR).

#### **Action 4.1.2 : concerter les politiques documentaires**

- bâtir la charte documentaire de la BNU en relation avec celles des autres établissements, dans le cadre d'une politique de site ;
- échanger des liens entre les sites web, en intégrant cette dimension dans les portails existants.

#### **Action 4.1.3 : concerter les politiques de service**

- étudier en commun les besoins et les publics de la documentation européenne ;
- accueillir les utilisateurs des institutions partenaires (personnels et parlementaires du Conseil de l'Europe, étudiants de l'Alliance française Strasbourg, de l'Institut de recherches Carré de Malberg, de l'Euro Institut de Kehl, de l'ENA...);
- répondre en commun aux besoins à distance (ex : service de référence, accès aux ressources électroniques...).

#### **Objectif 4.2 : développer la documentation européenne**

Elle est considérable à Strasbourg, mais dispersée et pas toujours bien connue malgré le travail sur la carte documentaire.

#### **Action 4.2.1 : connaître les besoins**

- enquêter sur les besoins des institutionnels ;
- lors des enquêtes sur les publics universitaires et non universitaires de la BNU, inclure les besoins en matière de documentation européenne.

#### **Action 4.2.2 : rédiger la charte documentaire de la BNU en relation avec celles des établissements partenaires**

- les axes de la politique documentaire seront déterminés après l'évaluation des collections d'intérêt européen, une fois les fonds de la bibliothèque du Conseil de l'Europe intégrés : points forts, lacunes à combler ;
- la charte prendra en compte les fonds européens ;
- les moyens nécessaires seront déterminés.

**Action 4.2.3 : développer les fonds européens à la mesure des enjeux et des accroissements actuels**

- les fonds de la bibliothèque du Conseil de l'Europe seront mis à jour et leur développement sera continué ;
- les fonds de la BNU antérieurs à cette intégration seront développés ;
- les autres domaines de la connaissance seront développés aussi en raison de leur aspect européen.

**Objectif 4.3 : valoriser la documentation européenne**

Bien signalées, accessibles sur place ou à distance, les collections européennes favoriseront l'information citoyenne et pourront donner lieu à des programmes de recherche.

**Action 4.3.1 : les collections européennes seront bien signalées**

- comme les autres dons, les fonds du Conseil de l'Europe, qui ne sont actuellement que partiellement catalogués, seront signalés dans les catalogues et sur le portail.

**Action 4.3.2 : les collections européennes seront accessibles**

- le développement du libre accès prévu dans le projet *BNU Nouvelle* (270 000 volumes au lieu de 35 000 actuellement) bénéficiera aussi aux collections européennes ;
- une salle d'actualité (consultation de journaux dont des quotidiens européens, accès à internet), favorisera l'information citoyenne ;
- le plan de numérisation concernera aussi les collections d'intérêt européen (fonds fragiles ou rares, comme par exemple les documents sur la RDA reçus du Centre d'études germaniques).

## Programme 5 : une bibliothèque publique ouverte sur la cité

Au-delà de son orientation recherche, la BNU est une bibliothèque publique : nullement réservée aux seuls chercheurs institutionnels, mais ouverte à tous ceux qui ont besoin de documentation, socle de référence ou niveau recherche. Son règlement explicite cet accueil de tous les publics adultes, qui se mesure dans les chiffres : un bon tiers des inscrits n'est pas universitaire.

Pendant la fermeture du bâtiment République, la BNU dont la mission principale est d'être au service des chercheurs, privilégiera le service apporté à ce public. Parallèlement, elle maintiendra ses liens avec les non-universitaires, et préparera, à l'horizon 2013 de la réouverture, une meilleure insertion dans la vie culturelle et intellectuelle régionale. Pour ce programme en particulier, il lui sera nécessaire de continuer à diversifier ses sources de financement.

Objectif 5.1 : maintenir le lien entre la bibliothèque publique et ses publics

Objectif 5.2 : rénover un bâtiment historique rénové dans la ville

Objectif 5.3 : préparer 2013, la *BNU Nouvelle* dans le milieu culturel régional

### **Objectif 5.1 : maintenir le lien entre la bibliothèque publique et ses publics**

Au moment où le paysage strasbourgeois de la documentation et de la lecture se renouvelle, la BNU, qui connaît mal la part non universitaire de ses publics peu prise en compte lors des enquêtes antérieures, enquêtera sur ce lectorat.

#### **Action 5.1.1 : pendant la fermeture du site République, la BNU continuera à proposer des services diversifiés**

- la signalement des documents de la *Bibliographie alsacienne* sera poursuivi ;
- le travail en réseau (ex : Bibliothèque numérique d'Alsace) sera continué ;
- un accès aux collections sera préservé ;
- un vaste plan de numérisation des fonds sera entrepris pour les rendre accessibles sur l'internet ;
  
- la BNU participera à des manifestations organisées par d'autres institutions (ex : Salons du livre) pour mieux faire connaître ses ressources ;
- elle organisera des manifestations dans d'autres lieux (ex : série de concerts *les Musiciens de la BNU*) ;
- elle publiera à fréquence soutenue une *Lettre électronique* : suivi des travaux, disponibilité des documents ;
- elle publiera annuellement une *Revue de la BNU* : articles sur les collections, les recherches dans l'établissement, le milieu culturel régional, l'avancement des travaux et projets.

### **Action 5.1.2 : la BNU préparera l'accueil des publics non universitaires**

- mise en oeuvre d'enquêtes sur les publics non universitaires dès 2009 ;
- préparation des services spécifiques à proposer à la réouverture ;
- réflexion sur l'action culturelle à programmer à la réouverture.

### **Objectif 5.2 : rénover un bâtiment historique rénové dans la ville**

#### **Action 5.2.1 : le bâtiment République sera restructuré**

- travaux de réhabilitation et de modernisation ;
- mise en sécurité dans le cadre du projet d'architecture *BNU Nouvelle* ;
- mise en sécurité et rénovation des façades Monuments historiques.

#### **Action 5.2.2 : la politique d'action culturelle renforcera l'ouverture de la BNU sur la cité**

Cette ouverture est facilitée par la proximité d'institutions éminentes : Théâtre national de Strasbourg, Opéra, Direction régionale des affaires culturelles, Musée Ungerer...

A la réouverture :

- un auditorium de 150 places permettra des rencontres avec des auteurs ou des artistes, pour des manifestations musicales, des conférences ;
- la salle d'exposition pourra accueillir simultanément plusieurs manifestations ou leur préparation ;
- un espace d'actualité largement ouvert, offrira des accès internet, la consultation de la presse.

### **Objectif 5.3 : préparer 2013, BNU Nouvelle dans le milieu culturel régional**

La BNU sera un lieu d'échanges entre l'État, les Universités et les collectivités territoriales en matière documentaire, en matière patrimoniale, en matière d'action culturelle. Elle contribuera au renforcement du rôle de Strasbourg capitale européenne.

#### **Action 5.3.1 : la BNU renforcera son rôle d'interface entre le campus et la ville**

- la BNU répondra à une demande, d'ores et déjà constante et multiple, d'accueil de manifestations ;
- elle contribuera à la valorisation des recherches universitaires, par ses collections comme par l'écho que son action culturelle pourra leur donner ;
- elle facilitera l'insertion des étudiants : participation à *l'Agora*, partenariat avec les associations.

#### **Action 5.3.2 : BNU Nouvelle mettra en valeur la richesse culturelle du milieu régional**

- elle associera le tissu régional des bibliothèques à la dynamique de la *Bibliographie alsacienne* rénovée ;

- elle préparera le soutien renouvelé qu'elle apportera après les travaux à la connaissance et à l'exploitation du patrimoine régional, proposant par exemple aux nombreuses associations savantes à la fois ses collections et les moyens de valoriser leurs études ;
- elle préparera la mise en valeur de ses collections patrimoniales emblématiques à l'intention du grand public.

**Action 5.3.3 : la BNU fera bénéficier le milieu culturel régional de sa position privilégiée au coeur de multiples réseaux :**

- réseaux documentaires (Sudoc, pôles associés de la BnF, CADIST, EUCOR,...) par la valorisation des recherches qu'elle permettra, par sa politique active d'accueil de dons et de dépôts prometteurs pour la recherche (ex : Stoeber-Monoyer) et d'archives de chercheurs et de créateurs (Claude Vigée, Gabriel Vahanian, Paul Sabatier, Jean-Jacques Werner...);
- réseaux des institutions européennes et des structures d'enseignement supérieur voués à l'Europe : par l'intégration de dons majeurs (ex : Centre d'études germaniques), par le développement concerté de son pôle d'excellence *Questions européennes* ;
- réseau régional par ses partenariats avec les institutions de la région du Rhin supérieur, avec les bibliothèques de toute taille et de tout statut (groupe régional de l'Association des bibliothécaires français, conservation partagée des documents...), sa participation active à la Bibliothèque numérique d'Alsace, son partenariat avec le Service régional de l'Inventaire, la dynamique de la *Bibliographie alsacienne* ;
- réseaux d'institutions culturelles : accueil et échange d'expositions (BnF, Württembergische Landesbibliothek, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine...), organisation de lectures et rencontres (TNS...)



## **Programme 6 : une bibliothèque numérique d'envergure**

Tandis que le nombre des entrées est en hausse (+ 4,3 % entre 2002 et 2007 malgré la baisse du nombre de places assises qui a suivi la transformation de la Salle 7 en Salle d'exposition), la BNU constate comme nombre de bibliothèques universitaires, une baisse de l'usage des documents papier (-19,7 % entre 2002 et 2007). Parallèlement on observe, sans pouvoir actuellement la mesurer précisément, une augmentation de l'usage des ressources électroniques. Les bibliothèques universitaires et de recherche doivent prendre toute la mesure du contexte actuel de transmission des savoirs, marqué par l'usage d'Internet et des documents numériques.

C'est dans ce cadre que la BNU, pour faciliter l'accès à la documentation et renforcer sa présence sur les réseaux internationaux de diffusion de la connaissance, s'engage dans la création d'une véritable bibliothèque en ligne, conçue dans l'optique de la mise en valeur du site universitaire de Strasbourg.

Objectif 6.1 : mettre à disposition davantage de ressources numériques

Objectif 6.2 : lancer un vaste programme de numérisation de ses propres fonds

Objectif 6.3 : développer les services documentaires en ligne

### **Objectif 6.1 : mettre à disposition davantage de ressources numériques**

#### **Action 6.1.1 : acquérir davantage de ressources électroniques**

Ces acquisitions (bases de données bibliographiques et factuelles, périodiques courants, archives de périodiques scientifiques, corpus monographiques) seront :

- suivies par les instances scientifiques mises en place ;
- en adéquation avec les besoins de la communauté universitaire, notamment pour ce qui concerne les domaines CADIST ;
- conformes à la charte documentaire de la BNU ;
- réalisées en concertation avec les partenaires de la carte documentaire ;
- menées dans toute la mesure du possible par des achats groupés (consortiums, marchés communs, groupements d'achat, licences de site) ;
- accessibles à distance.

**Action 6.1.2 : développer l'offre de documents numériques non onéreux** (sites, périodiques, bases de données), notamment grâce à un processus de veille active, et selon les mêmes règles que pour les ressources onéreuses.

### **Objectif 6.2 : lancer un vaste programme de numérisation de ses propres fonds**

Conserver et porter à la connaissance de la communauté des chercheurs les fonds importants, souvent rares ou précieux, souvent aussi fragiles, dont il a la garde sont des missions

primordiales de l'établissement. Il entreprendra donc, à une vaste échelle, un plan de numérisation de ses collections, qui permettra à la fois de conserver les documents et d'en valoriser le contenu. Il contribuera, pendant la fermeture du site République, à garder aux fonds particuliers une accessibilité maximale.

### **Action 6.2.1 : mettre en oeuvre un plan de numérisation de grande ampleur**

- le Conseil scientifique validera les options prises par le comité de pilotage du plan de numérisation ;
  - ce plan sera inscrit dans les politiques développées au plan national (ex : BnF : revues savantes, Gallica ; ABES : bibliothèque *Corvey* ; *Liber Floridus* : numérisation et indexation des enluminures des manuscrits médiévaux microfilmés, en relation avec l'IRHT et le CINES) ;
  - il sera inscrit dans les partenariats régionaux (ex : Bibliothèque numérique d'Alsace), et internationaux (bibliothèques allemandes : pour la couverture raisonnée des fonds germaniques ; EUCOR : cartes du Rhin supérieur ; Bibliothèque numérique européenne) ;
  - il respectera la législation sur les droits ;
  - aura le souci de la pérennité des documents ;
  - il se conformera aux standards techniques.
- 
- il s'agira de collections spécifiques dont l'intérêt ou la préservation nécessite une numérisation (ex : journaux de tranchées ; monographies rares) ;
  - il s'agira aussi de reconstituer des corpus disséminés (ex : papyrus) ;
  - de numériser des documents musicaux et audio visuels ;
  - de préserver et valoriser le fonds iconographique ;
  - de numériser des documents microfichés ou microfilmés (périodiques)...

### **Action 6.2.2 : poursuivre les numérisations à la carte pour répondre :**

- à la sollicitation des équipes de recherche dans le cadre de programmes reconnus (ex : numériser et mettre en ligne les 1278 planches déjà publiées sur papier du *Livre illustré en Alsace au début du 16<sup>e</sup> siècle*) ;
- à des besoins particuliers (ex : PEB) ;
- à projets ciblés (ex : expositions virtuelles).

### **Objectif 6.3 : développer les services documentaires en ligne**

La BNU développera ses services en ligne, à la fois pour s'adapter rapidement aux nouveaux modes d'étude et de recherche et pour pallier la fermeture du bâtiment République. Elle analysera régulièrement les besoins de ses publics et développera des outils d'évaluation, notamment pour les pratiques à distance.

### **Action 6.3.1 : faciliter la recherche par :**

- un SIGB et un portail dotés de vastes possibilités : recherches fédérées, accès aux sites d'institutions partenaires (ex : réseau Rachel des bibliothèques judaïques), consultation de bases de données, d'inventaires en ligne, « panier » de références, serveur de liens...
- la poursuite des opérations de rétroconversion.

### **Action 6.3.2 : mettre en valeur les fonds numérisés**

- par un travail éditorial sur le portail pour valoriser les documents autour de thématiques précises ;
- par la possibilité d'élargissement vers d'autres ressources (ex: web sémantique, rebonds vers des ouvrages relevant d'une même notion).

### **Action 6.3.3 : élaborer et diffuser des produits d'information**

- bibliographies spécifiques (ex : programmes d'agrégation, expositions) ;
- listes de nouvelles acquisitions ;
- ressources du web 2.0
- diffusion sélective de l'information (DSI) ;
- réponses à des demandes de renseignements à distance, dans le cadre d'un réseau ;
- publications des recherches sur les fonds de la BNU.

### **Action 6.3.4 : rendre en ligne des services personnalisés**

- consultation des comptes-lecteurs ;
- formulaires de suggestions d'achat ;
- réservations de documents ;
- formulaire électronique pour le Prêt entre bibliothèques ;
- liens avec l'Environnement numérique de travail (ENT) ;
- abonnements à des fils RSS.

**Pour remplir les programmes et atteindre les objectifs fixés dans le Projet d'établissement, la BNU doit :**

- **avoir les moyens financiers, techniques et humains de mener à bien l'opération *BNU Nouvelle*, et de maintenir pendant les travaux la meilleure accessibilité possible aux collections**
  
- **avoir les moyens :**
  - **de mettre en oeuvre sa politique documentaire (1 360 000 € /an pour les acquisitions courantes)**
  - **de procéder aux acquisitions patrimoniales**
  - **de développer la documentation européenne**
  - **d'acquérir des documents numériques sans grever les achats de documents papiers qui, en sciences humaines et sociales, resteront importants.**
  
  - **d'enquêter sur les besoins et attentes des publics**
  - **de mener un plan de numérisation**
  - **de se pourvoir des équipements nécessaires à la conservation et à la valorisation des collections**
  - **de construire un nouveau système d'information**
  - **de poursuivre les opérations de rétroconversion**
  
  - **de traiter, conserver et mettre en valeur les collections**
  - **de faire fonctionner l'ensemble de ses bâtiments et services**
  
- **bénéficier de l'engagement résolu du ministère chargé de l'enseignement supérieur, qui utilise la BNU comme un atout majeur du site universitaire strasbourgeois et un opérateur important de la documentation à l'échelle nationale**
  
- **avoir le soutien constant et amplifié des collectivités territoriales.**